

Infolettre Compte rendu de la clinique sur la chasse au dindon sauvage (15 janvier 2025)

Le 15 janvier dernier, se tenait la première clinique de la saison 2025 dans les locaux de la FeDeCP à Saint-Augustin des Desmaures sur le thème de la chasse au dindon sauvage où 25 membres étaient présents. Cette clinique fut animée par un trio d'experts avec au centre Steeve Lemay, appuyé à l'aile droite par Jean-François Proulx et à l'aile gauche par Maxime Forbes, armurier.

Au Québec, l'apparition du dindon sauvage est récente. Les premiers individus en milieu naturel ont été aperçus en Montérégie en 1976 et la première nidification a été confirmée en 1984 en Estrie. De 2003 à 2013, des opérations de relocalisations ont eu lieu en Outaouais, au Centre-du-Québec et en Mauricie afin d'accélérer sa colonisation en sol québécois. Une chasse régulière spécifique au dindon sauvage est instaurée depuis 2008 et le nombre de dindons récoltés augmente constamment d'année en année.

L'ASGRQ compte offrir en tant que projet pilote un programme Relève axé sur le dindon sauvage au printemps 2025. Les modalités du programme seront annoncées ultérieurement.

Le sauvaginier intéressé à chasser le dindon devra d'abord obtenir son attestation de formation offerte en ligne par la Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs. L'attestation permet de se procurer permis spécifique au dindon sauvage lequel est considéré comme un gibier à déclaration obligatoire. Au point de vue réglementaire il est permis de chasser le dindon sauvage avec un fusil de calibre 16, 20, 12 et 10 avec des grenailles no 4, 5, 6 et 7. Le fusil à chargement par la bouche ainsi que l'arc et l'arbalète sont aussi permis. Pour tous les détails sur la réglementation relative à la chasse au dindon sauvage, veuillez consulter le lien suivant. <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/gibier/dindon-sauvage>.

La chasse au dindon sauvage offre aux sauvaginsiers une expérience additionnelle de chasse : celle-ci se déroule au printemps (fin avril) ou à l'automne. Les dates de chasse varient selon les zones. Cette chasse exige d'être bien camouflé et d'être le moins visible possible c'est pourquoi une cache ou un affût est fortement recommandé. Elle requiert quelques appelants de dindons placés entre 25 et 30 mètres et des appeaux pour imiter le gloussement. La précision du tir est très importante car la zone létale est relativement petite.

Pour réussir à récolter proprement un dindon, l'expérience a démontré qu'il faut qu'au minimum 5 billes atteignant la zone vitale de la tête et du cou. Idéalement 10 à 15 billes augmentent les chances de terrasser le gibier. Pour atteindre ce résultat, cela requiert d'avoir l'équipement adéquat. D'abord, il importe que le fusil ait un étranglement le plus serré possible pour concentrer la gerbe de billes. Il faut aussi choisir la munition appropriée. A ce niveau les fabricants en offrent une grande variété. Il importe de bien lire les informations sur la boîte (poids de la charge, vitesse à la bouche, tailles de billes, alliage, type de bourre etc).

Pour améliorer la précision du tir, le fusil peut être équipé de mires : mires arrière et avant, mire à la fibre optique, mire holographique. Quant aux mires optiques, Maxime Forbes recommande les mires vertes plutôt que les rouges lesquelles ne sont pas visibles dans le noir.

Compte tenu du coût élevé des munitions, Steeve recommande fortement de procéder au patronage de son fusil de chasse afin de connaître le point de visée de son arme en cherchant à obtenir une répartition 50 / 50 de la gerbe à une distance de 25, 35, et 40 mètres avec une cartouche standard no 5. Une fois le point de visée établi, on peut confirmer le patronage avec la munition de chasse sélectionnée.

Il est aussi recommandé de pratiquer le tir dans diverses positions avec les vêtements de chasse: tir debout, assis, appuyé ceci afin d'expérimenter ces positions de tir dans votre installation de chasse.

Pour plus d'information sur la chasse au dindon sauvage, consulter le document intitulé « Biologie, chasse et aménagement du DINDON SAUVAGE au Québec. » Accessible à l'adresse suivante : <https://fedecp.com/media/2146/epreuve-dindon-sauvage-30-01-2014-2.pdf>

La soirée s'est terminée par le tirage d'un prix de présence offert par l'ASGRQ. Le gagnant a été M. Jean François L'Épave qui s'est mérité un bon d'achat de \$100 auprès de « Les appeaux du Saint-Laurent ». Merci à ce commanditaire pour sa participation à cet événement. Rappelons que les membres en règle de l'ASGRQ bénéficient d'un rabais de 15% auprès de ce fournisseur (www.lesappeauxdusaintlaurent.com).

Merci à nos trois animateurs ainsi qu'au Magasin Latulippe pour le prêt de matériel adapté à cette clinique.



Point de visée dans la zone létale.



